



DS - GE
Département de la sécurité
Monsieur Nicolas BOLLE
place de la Taconnerie 7
case postale 3962
1211 Genève 3

Notre réf. 2783-CoT

re7174

Genève, le 11-06-2013

distribution de tracts, manifestations, conflits de travail

Cher Monsieur,

Je fais suite à l'échange de vue - entre la délégation de votre département constituée de vous-même + Messieurs Cudre-Mauroux chef OP + Stutzmann responsable du COP + Bobillier Of COP et la nôtre avec le soussigné + Madame Cattani + Messieurs Varone et Andenmatten vice-président-e-s CGAS - pour examiner les différents incidents évoqués avec Monsieur le Conseil d'Etat Pierre Maudet le 12 mars 2013.

Les parties ont considéré qu'il fallait effectivement distinguer parmi les actions syndicales celles qui participaient de «l'ordinaire» et les autres plus exceptionnelles, comme des conflits de travail.

Les représentants de l'autorité se sont plus à rappeler qu'aucune évacuation n'avait été réalisée depuis très longtemps, et que le Département n'envisageait pas de changer d'attitude en cas de conflit social avéré.

Toutefois les participant-e-s ont admis qu'il fallait prendre quelques précautions, et qu'après un «moment de surprise», il convenait que les syndicalistes ou les représentants des travailleurs concernés annoncent sans délai au 117 la survenance d'une situation conflictuelle. Dans la mesure où les syndicalistes sont tant des «agitateurs» de métiers que des régulateurs responsables, je suggérai que - dans l'exercice de leur profession et du droit - ils puissent utiliser un nom de code pour désigner clairement aux forces de l'ordre qu'il s'agit d'une «situation conflictuelle» type, comportant des enjeux ou dangers non ordinaires et qu'il faille à ces dernières agir avec pondération. Il fut évoqué le mot «phosphore», ce qui nous a bien tous fait rire...

Vous avez conclu cette séance en annonçant vouloir nous proposer quelques lignes définissant un modus vivendi, dont les termes permettraient aux parties en cause ou en litige de s'accommoder d'une situation telle qu'évoquée plus haut.

Nous restons dans l'attente de vous lire, et je dois déjà vous annoncer que nous souhaitons pouvoir échanger encore avec vous concernant la manifestation du 1er juin 2013 (avec notamment le fait qu'un de nos participants fut bousculé par un automobiliste, ce qui engendra une réaction spontanée avec bris de pare-brise).

Cela étant, je vous prie de croire à l'expression de ma parfaite considération.

Claude REYMOND, secrétaire syndical CGAS